



AVIS DE DEPOT DE DEMANDE

Art. R423-6 du Code de l'Urbanisme

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Certificat d'urbanisme |
| <input type="checkbox"/> | Permis de construire |
| <input type="checkbox"/> | Permis de démolir |
| <input type="checkbox"/> | Permis d'aménager |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis, comprenant ou non des démolitions) |

Numéro d'enregistrement : DP 060 487 26 T 0009

Date d'enregistrement : 26/05/2026

Demandeurs :

Nom : NICOLAS Prénom : Antoine
Adresse : 22 avenue de l'Orangerie
95800 Cergy

Terrain :

Adresse : 2 chemin du Vicariat
La Croix de Parnes

Référence cadastrale : F 286 – F 288

Surfaces hors œuvre nette de la construction : m²

Surfaces hors œuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots maximal du lotissement :

Destination de la construction : Modification des menuiseries extérieures d'une maison existante. Une fenêtre sera modifiée avec exhaussement de l'allège (+30cm), entraînant une réduction de sa hauteur. En dessous de cette fenêtre il y aura deux unités extérieures de pompe à chaleur. Une autre fenêtre sera condamnée et rebouchée avec des matériaux identiques à l'existant afin de préserver l'harmonie de la façade. Les menuiseries seront remplacées en conservant les dimensions et l'aspect général existants, avec un changement de matériau (bois remplacé par PVC blanc), à l'exception de l'arche en façade latérale gauche remplacée par une menuiserie aluminium imitation bois au dessin légèrement différent. Des coffres de volets roulants discrets seront intégrés dans l'encadrement de certaines fenêtres. Les travaux n'entraînent aucune modification de l'emprise au sol ni de la surface de plancher.

Affiché le 26/05/2026

Retiré le

Le Maire
Frédéric RICHEVAUX

